Site des Archives départementales de la Vendée http://archives.vendee.fr

C'était du temps que Coblentz, après trois jours seulement d'occupation, avait porté à son chapeau la cocarde tricolore; qu'en sera-t-il, cette fois, en 1923? La parole est à nos administrateurs sur le Rhin.

Le Mercredi des Cendres, roman par Léon CHANCEREL. — *La Renaissance du Livre*, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

On parle beaucoup de ce livre; je viens vous en entretenir à mon tour, parce qu'il se conquiert un renom de bon aloi. Mais, disons tout de suite, qu'il n'est pas à mettre entre toutes les mains : des pages risquées s'y rencontrent, lorsqu'elles sont de nature à servir la thèse de l'écrivain.

C'est vraiment une haute mentalité que celle de cet auteur, qui sait par places manier de cinglante façon le fouet de la grande satire. Il étudie, en des chapitres, dont certainement beaucoup contiennent des feuillets autobiographiques, la jeunesse intellectuelle d'avant la guerre, et dans ses rangs il choisit plusieurs types de tristes esthètes affolés de sensations inédites et perverses. Le clairon de la bataille sonne le ralliement de ces âmes étranges, et les dégénérés d'hier deviennent d'admirables héros. Livre parfois inquiétant, magnifique au fond, et que termine cette noble prière.

« ... Par delà la tombe, ô nos morts, ne nous abandonnez pas. Que votre présence spirituelle veille sur notre âge mûr... Inspirez-nous la volonté et donnez-nous la force de demeurer fidèles aux résolutions que nous prîmes, pendant l'héroïque et douloureuse Semaine Sainte qui nous tenait pantelants et prostrés, tandis que vous gravissiez le long Calvaire. Ainsi soit-il. »

Jean MARCLÈRE.

Dernières nouveautés recommandées par *l'Etoile* : **En Ligne. L'Eglise de France pendant la Grande Guerre**, étude par Frédéric ROUVIER; Perrin, éditeur. — **Premier Prix du Conservatoire**, roman par Auguste GERMAIN; *La Renaissance du Livre*, éditeur. — **Préceptes et Jugements du Maréchal Foch**, étude par le commandant GRASSET; Berger-Leroux, éditeur. — **Les quatre ans de Jacqueline**, roman par Louise-Andrée ROZE; Plon-Nourrit, éditeur.

BIBLIOGRAPHIE

Mgr de Mercy, évêque de Luçon, et les Serments de 1792-1795

Sous ce titre, M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, si connu par ses nombreuses études sur la Révolution, publie une intéressante brochure, toute à la gloire de Mgr de Mercy, qui fut l'un des évêques les plus en vue et les plus fermes, au milieu des difficultés théologiques et pratiques auxquelles donnèrent lieu les serments successifs, exigés du Clergé pendant ces années de triste souvenir.

Ce grand prélat n'hésita pas à se déclarer hostile : 1° au serment ayant pour objet la Constitution civile du Clergé (1790); 2° au serment qui reconnaissait le peuple souverain conformément à la doctrine révolutionnaire (1793); 3° au serment de haine à la royauté et de fidélité à la Constitution de l'an III (1797-1799). Le motif de son opposition, c'est qu'il vit, dans ces serments, ou une atteinte à la constitution de l'Eglise, ou un piège perfide tendu aux catholiques français.

Mgr de Mercy, en contradiction avec quelques évêques, en accord avec un plus grand nombre, ne rejeta pas, avec moins d'énergie, le serment de *Liberté et d'Egalité* (1792), comme demandant une *coopération active* au maintien des principes de la Révolution.

M. l'abbé Uzureau a eu la bonne fortune de trouver, à l'archevêché de Lyon, le long et savant mémoire de l'évêque de Luçon, sur la question de ce serment. Mgr de Mercy y parle avec la logique d'un philosophe, la science d'un théologien et la loyauté d'un pontife, qui n'admet aucun subterfuge dans les questions qui intéressent la foi et la vie chrétiennes. C'est que le serment *Liberté-Egalité* cachait un piège évident, sous ses termes généraux. Nous avons vu, de notre temps, l'interprétation perfide et fausse donnée par nos législateurs au texte de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, établissant en paroles la « Liberté des Cultes ». C'est une tradition reçue des « grands ancêtres », de faire des catholiques des dupes, des gens hors la loi. Tout le Mémoire de Mgr de Mercy est à méditer encore aujourd'hui.

Par contre, le grand évêque crut devoir accepter le serment de « soumission aux lois de la République (1795), et celui de « fidélité à la Constitution » (1799). Ces termes lui permettaient, en effet, de croire qu'il ne s'agissait que de lois d'Etat, en dehors des principes consécutifs et des lois de l'Eglise. Et encore, Mgr de Mercy était-il prêt, à la moindre atteinte à ces principes et à ces lois, à rejeter ces serments comme les autres.

C'est ainsi que ce pontife, une des gloires du diocèse de Luçon, évita les timides fauxfuyants et les concessions dangereuses auxquels d'autres se prêtèrent parfois trop facilement. Il est à souhaiter que tous ceux qu'intéressent ces questions lisent la brochure de M. l'abbé Uzureau, pour leur profit et pour leur édification.

Chronique Agricole

L'Emploi des Balles de Céréales

Il est bien peu d'exploitations où les balles et menues pailles, qui restent comme déchets après le battage des céréales, soient utilisées d'une manière rationnelle. Elles servent parfois, provisoirement, à recouvrir pendant l'hiver les silos de racines et de tubercules pour les abriter contre les froids; mais ensuite, quelle destination leur donne-t-on?

Quelques cultivateurs les transporte directement au tas de fumier, où elles apportent incontestablement les mauvaises graines qu'elles renferment toujours en quantité d'autant plus élevée, que les emblavures ont été mal entretenues.

Sauf, peut-être, dans les fumiers bien faits — et ils sont malheureusement rares — ces graines, pour la plupart du moins, conservent dans le tas leurs qualités germinatives. Dès lors, on conçoit aisément le grave inconvénient qui résultera de l'emploi d'un pareil fumier sur les cultures : celles-ci seront envahies par la plus grande quantité de mauvaises herbes issues de ces graines et des sarclages constamment répétés seront nécessaires, à la suite, pour assurer leur destruction.

Certains cultivateurs abandonnent les balles en plein air sur un point quelconque de l'exploitation. Ainsi exposées à l'action des pluies et des intempéries, elles finissent par pourrir; puis, leur décomposition étant jugée suffisamment avancée, on les envoie rejoindre le tas de fumier ou même, trop souvent, on les répand directement sur le sol des prairies ou des terres en culture.

Cette méthode est des plus défectueuses; elle ne détruit en rien la vitalité de la presque totalité des mauvaises graines, dont les balles sont infestées et l'inconvénient signalé pour le cas précédent se reproduit ici, même avec plus d'intensité.

Le meilleur mode d'utilisation des balles comme produit fertilisant consiste à en former des composts, c'est-à-dire des tas constitués par des couches de ces déchets mélangés à d'autres détritus de la ferme, alternées avec des couches de chaux vive et de la terre. Sous la double influence de la causticité de la chaux et de la température élevée produite par son hydratation, la destruction des mauvaises graines renfermées dans les balles est assurée tout aussi bien que si l'on avait procédé à leur incinération, mais avec cet avantage que l'azote organique est conservé.

Bien que les composts ne constituent, en général, qu'un engrais de faible valeur, nous estimons leur emploi comme très recommandable, surtout dans les terres argileuses, granitiques et balsatiques, parce qu'ils apportent de l'azote organique et de la chaux dont ces terres sont insuffisamment pourvues.

Il y a pourtant un mode plus rationnel d'utilisation des balles de céréales, surtout dans les régions d'élevage; c'est de les réserver à l'alimentation du bétail.

Ces résidus du battage sont, en effet, pour la majeure partie, composés des enveloppes qui entourent le grain vers lequel, au moment de la maturation, émigrent les principes immédiats de la plante. De ce produit, ces enveloppes présentent une valeur alimentaire plus élevée que celle de la paille avec la supériorité de se trouver dans un état de division très favorable à la mastification et à la digestion. En outre, ces déchets renferment un certain nombre de grains et débris de grains de céréales mélangés avec d'autres semences nutritives qui augmentent encore leur richesse alimentaire.

Les balles de céréales doivent être conservées en lieu sec et à l'abri de toute cause d'humidité, pour éviter qu'elles ne contractent un goût de moisi qui les ferait refuser par les animaux.

Consommées seules, elles occasionneraient, par les arêtes et tronçons d'arêtes qu'elles renferment, l'inflammation des muqueuse de la bouche des animaux. Pour remédier à cet inconvénient, on les mélange avec des racines, betteraves, navets, carottes, pommes de terre coupées en morceaux, et l'on distribue, après avoir laissé légèrement fermenter, le tout pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures. De cette façon, les balles et les menues pailles perdent leur rigidité en même temps que leur degré de digestibilité augmente. Elles servent de correctif aux rations trop aqueuses, en augmentant leur proportion de matière sèche. Il est cependant possible de les faire consommer seules, mais alors il faut les arroser avec une quantité d'eau suffisante, qu'on a préalablement chauffée jusqu'à ébullition et légèrement salée. L'eau doit être totalement absorbée par les balles. On laisse opérer dans la masse un commencement de fermentation avant de distribuer.

Mais, quel que soit le mode d'emploi, on conviendra que cette méthode d'utilisation par les animaux des déchets du battage des céréales est encore la plus rationnelle. Non seulement, rien n'est perdu, puisque l'on retrouvera dans le fumier les principes utiles que l'animal n'a pas réservés pour son économie, mais aussi la destruction des mauvaises graines est assurée par la seule action des sucs digestifs.

LONDINIÈRES,
Professeur d'Agriculture

Foires & Marchés

DE LA VENDÉE

L'Aiguillon-sur-Mer.

COURS PRATIQUÉS LE 31 OCTOBRE. — Bœuf, vache, le kilo, 4 et 5 fr.; veau, 8 fr.; mouton, 10 fr.; porc, 9 et 10 fr.

Poulets, 7 à 10 fr., suivant grosseur; canards, 6 à 8 fr., suivant grosseur; lapins, 6 à 10 fr., suivant grosseur.

Haricots secs 1,80; pommes de terre, 0,50; carottes potagères, 0,40; oignons, 0,60; ails, 0,60; le tout au kilo.

Beurre, le kilo, 14 fr.; œufs, la douz., 7 fr.

Avoine, 63 fr.; blé, 73 fr.; orge r., 63 fr.; fèves, 65 fr.

Foin, 22 fr.; paille, 15 fr., le tout au quintal.

La Chataigneraie.

FOIRE DU 27 OCTOBRE. — Notre foire de lundi a été médiocre. Peu de transactions. Les prix ont très peu varié de ceux pratiqués en septembre.

Peu ou pas de volailles, ni d'œufs. Comme ils ont accoutumé désormais, et en dépit de toutes les mesures répressibles, les revendeurs continuent à râfler dans les campagnes, à des prix excessifs, les poulets, le beurre et œufs.

45 chevaux de l'armée ont été mis en adjudication, 29 ont été vendus en moyenne 800 francs pièce.

500 bœufs amenés, vendus 160; 200 vaches amenées, vendues 50; 60 veaux amenés, vendus 50.

Prix de vente des bestiaux. — Bœufs de travail, 3.500 à 4.000 fr. la paire; vaches laitières, 1.500 à 2.000 fr. la pièce; porcs de lait, 200 à 225 fr. l'unité; bœufs gras, vaches grasses et taureaux, 5 fr. le kilo sur pied; génisses, 3,40; moutons, 8 fr.; porcs, 8,50; veaux et veaux de lait, 10 fr.

Prix des animaux de basse-cour. — Poulets, la couple, gros, 15 fr.; canards, la pièce, 11 fr.; oies, la pièce, 25 fr.; pigeons, la couple, 3 fr.; lapins, la pièce, 5 à 6 fr.

Fontenay-le-Comte.

PRIX DES CÉRÉALES. — Froment rouge et blanc, 73 fr.; avoine, 70 fr.; seigle et orge, 55 fr. (le quintal); foin, les 1.000 livres, 140 fr.; paille, 120 fr.

Œufs, la douzaine, 7 fr.; beurre, le demi-kilo, 7 à 7,50.

Pissotte.

LA FOIRE DU 27 OCTOBRE. — Notre foire du lundi a été marquée par une vente lente sur les bêtes de boucherie, mais active sur les cochons de lait.

Il a été amené 70 bœufs, 436 vaches, 8 chevaux et 75 veaux.

Ont été vendus : 58 bœufs, 362 vaches, 2 chevaux et 54 veaux.

Les prix pratiqués ont été les suivants :

Bœufs de travail, de 1.800 à 3.000 fr. la paire; vaches laitières, de 1.200 à 1.800 fr. l'unité; porcs de lait, de 140 à 200 fr. l'unité

Bœufs gras et vaches grasses, 2,25 à 2,30 le kilo sur pied; taureaux et veaux, 1,60 à 1,90; génisses, 1,60; veaux de lait, 1,40.

MERCURIALE DES CEREALES ET FOURRAGES. — Froment rouge, 58,30 les 100 kilos; froment blanc, 55 à 60 fr.; avoine 33 à 37 fr.; foin, 155 fr. les 100 kilos; paille, 120 fr.

Pouzauges.

LA SECONDE FOIRE D'OCTOBRE. — Voici quelle a été la mercuriale des bestiaux et des animaux de basse-cour :

Bœufs, amenés 30 (tous vendus); vaches, amenées 50 (45 vendues); veaux, amenés 180 (tous vendus).

Prix des bœufs de travail, 3.000 à 4.500 fr. la paire; vaches laitières, 800 à 1.200 fr. l'unité; porcs de lait, 70 à 90 fr. l'un; veaux, 360 et 400 fr. l'unité; bœufs gras, 240 fr. les 100 kil. sur pied; vaches grasses, 220 à 230 fr. les 100 kil. sur pied.

Poulets gros, 14 et 15 fr. la couple; moyens, 11 à 13 fr. la couple; canards, 9 fr. la pièce; pigeons, 4 fr. la couple; lapins, 6, 7 et 8 fr. l'unité.

-Sainte-Hermine.

COURS PRATIQUÉS LE 31 OCTOBRE. — Beurre de laiterie, le demi-kil., 7,50; beurre de ferme, 6,50 à 7 fr.; œufs, la douzaine, 6,50 à 7 fr.

Poulets vivants, 20 à 25 fr. la couple; canards vivants, 15 à 20 fr. la couple; pommes de terre, 0,60 le kilo; lait, le litre, 0,60; vin nouveau, la barr., 200 fr.

Marché sans aucun intérêt, peu de monde et les vendeurs de denrées se font de plus en plus rares.

Challans.

28 OCTOBRE. — Froment, l'hect., 58,40; mil, 55 à 60 fr.; avoine, 32 à 38 fr.; blé noir, 40 à 50 fr.; seigle, 40 à 45 fr.; orge, 38 à 45 fr.; fèves, 50 à 54 fr.; haricots, 120 fr.; graine de lin, 110 fr.

Foin, les 500 kilos, 80 à 110 fr.; paille, 70 à 100 fr.

Poulets, la couple : gros, 26 à 30 fr.; moyens, 22 à 26 fr.; petits, 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 20 à 23 fr.; dindons, 24 à 28 fr.; oies, 18 à 23 fr.; pigeons, la couple, 4 à 5 fr.; lapins, la pièce, 7 à 13 fr.

Œufs, la douz., 5,30 à 6,50; beurre, le demi-kilo, 6 à 7 fr.

Cidre nouveau, la barrique, 80 à 100 fr.

Vins : gros plant nouveau, 200 à 250 fr.; vieux, 250 à 300 fr.

Porcs gras, le kil., 5 à 6 fr.; porcs de lait, l'unité, 150 à 200 fr.

Chalet.

25 OCTOBRE. — Froment, le quintal, 73 fr. (taxé); avoine, 75 fr.; haricots, 160 fr.; pommes de terre, le kilo, 0,45 (prix normal).

Pain, le kilo, 0,65 (taxé).

Viande de bœuf, le kilo : première catégorie, 5,80; deuxième catégorie, 5 fr.; viande de veau : première catégorie : 8,50; deuxième catégorie, 6,50; viande de mouton : première catégorie, 10,50; deuxième catégorie, 8,50; viande de porc, 10 fr.

Beurre, le kil., 12 fr.; œufs, la douz., 5 fr.

Foin, les 100 kil., 45 fr.; paille, 30 fr.

Bois de chauffage, le stère, 48 fr.; charbon de bois, les 100 kil., 65 fr.

Bœufs gras : amenés et vendus, 13; poids moyen de l'animal sur pied, 700 kil.; prix moyen du kil. sur pied, 2,30; vaches grasses : amenées et vendues, 22; poids moyen de l'animal sur pied, 300 kil.; prix moyen du kil. sur pied, 2,25.

Porcs : amenés et vendus, 32; cochons de lait : amenés et vendus, 5.

FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 10 novembre. — Bourneau (porcs), Fontaines, La Roche.

Mardi 11. — Challans, Chantonnay (best.), Mortagne, Rocheservière, St Fulgent, St-Georges-de-Montaigu, Ste-Gemme-la-Plaine.

Mercredi 12. — Foussais, La Garnache, L'Oie.

Jeudi 13. — Avrillé, Damvix, Nalliers, Palluau, Vouvant.

Vendredi 14. — Monsireigne, Vix (poulains).

Samedi 15. — Apremont, Benet (mules), Champ-Saint-Père, St-Hilaire-de-Talmont.

Dimanche 16. — Ass. gag.: Saint-Martin-des-Noyers.

Etudes de Me René GOGUET, docteur en droit, avoué, 10, rue Molière, à La Roche-sur-Yon, et de Me LIONEL, notaire à Mortagne-sur-Sèvre.

VENTE
Par Licitation

Le Mercredi 3 Décembre 1919, à *quatorze heures*, en la mairie de La Verrie, par le ministère de Me LIONET notaire, à Mortagne-sur-Sèvre, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après :

Commune de LA VERRIE

UNE MAISON

Au lieu dit la Mussette, route de la Gaubretière, comprenant : deux chambres basses, deux chambres hautes, couloir conduisant au jardin, le long de ces chambres;

Jardin derrière la maison, dans lequel se trouvent un hangar et une buanderie.

Le tout contenant, environ 219 mètres carrés, figure au plan cadastral sous partie du n° 254 de la section G 3, joint au nord vers Goulet, mur mitoyen entre, au levant la même et la route, au midi Fonteneau et Loiseau, au couchant Mlle Gillet.

Cette propriété est grevée d'un droit de passage par le couloir et le jardin au profit de Mlle Gillet et de M. Gaboriau, ainsi qu'il résulte d'un partage reçu par Me MEUNIER, notaire à La Verrie, du 29 août 1903, et d'un acte reçu par Me PUIBARAUD, notaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 17 octobre 1919.

Mise à prix : six mille sept cent cinquante francs, ci..... **6.750 fr.**

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1° Mme Anastasie-Françoise-Valentine Brousseau, veuve de M. Ferdinand-Louis-Marie-Alphonse Pavageau, domiciliée précédemment à La Verrie, et actuellement débitante de tabacs, demeurant à Saint-Malo-du-Bois; 2° M. Alphonse Dousset, facteur des postes, demeurant à Saint-Laurent-sur-Sèvre, agissant en qualité de subrogé-tuteur de Fernande-Marie-Berthe-Gabrielle Pavageau, Alphonse-Jean-Paul-Ferdinand Pavageau et Joseph-Marie-Ferdinand-Jean Pavageau, enfants issus du légitime mariage d'entre les époux Pavageau-Brousseau, mais remplissant les fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'intérêts existant entre les dits mineurs et leur mère, tutrice naturelle et légale.

Sous la constitution de Me René GOGUET, avoué, demeurant à La Roche-sur-Yon, 10, rue Molière.

En vertu d'un jugement rendu sur requête, en vertu de la loi du 19 mars 1917, par le Tribunal civil de La Roche-sur-Yon, le 29 septembre 1919, enregistré.

En présence ou lui dûment appelé de M. Ernest Girardeau, tisserand, demeurant à La Verrie, subrogé-tuteur *ad hoc* des mineurs Pavageau.

Faculté de baisse de mise à prix d'un cinquième en cas de non enchère.

Le montant des enchères sera indiqué au moment de la vente.

Pour tous renseignements, s'adresser : à Me LIONET, notaire, à Mortagne-sur-Sèvre, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ou à Me René GOGUET, avoué, à La Roche-sur-Yon, 10, rue Molière.

L'avoué poursuivant la vente,
Signé : R. GOGUET

Enregistré à La Roche-sur-Yon, le 7 novembre 1919, f° 41, c. 17. Reçu 1 franc 88 centimes. Signé : ROGER.

Etudes de Me H. SURVILLE, avoué-licencié à La Roche-sur-Yon, et de Me BRUGIER, notaire à La Roche-sur-Yon.

Vente par Licitation

Le Vendredi 19 Décembre 1919, à *2 heures de l'après-midi*, en l'étude et par le ministère de Me BRUGIER, notaire, de :

Ville de La Roche-sur-Yon

UNE MAISON

Rue Fénelon, n° 18

Bien située pour commerce ou industrie. Chambres d'habitation, vaste atelier, véranda et servitudes diverses

Mise à prix..... **28.000 fr.**

S'adresser, pour les renseignements, à Me SURVILLE, avoué à La Roche-sur-Yon, et à Me BRUGIER, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Le Gérant : **R. COUTEAU.**

La Roche sur-Yon. — Imprim. de l'Etoile.

POMMES ET CIDRES
Prix réduits
F. RIVIÈRE, La Bernerie (L.-Inf.)

ON DEMANDE Personnes sérieuses pour courtage facile et encaissement, disposant de quelques heures par semaine. — S'adresser : 26, rue Georges-Clémenceau, à LA ROCHE-SUR-YON, de 13 heures à 17 heures, tous les jours, dimanche excepté.

Tailleur demande ouvriers, à 1 fr. 50 et 1 fr. 60 l'heure, et ouvrières, à 0 fr. 60 et 0 fr. 70 l'heure, ou travail aux pièces très avantageux. — S'adresser 3, rue des Corderies, Les Sables-d'Olonne.

FERS pour talons de galoches (breveté Thomas) à vendre par douzaine de paires. **Morceaux** bon cuir pour semelles et talons galoches, à vendre au kilo. Gros stock disponible, chez M. BENETEAU, à Pouzauges.

MAISON DE CONFIANCE

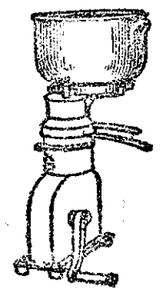

B. LIBAUD

6, Rue Georges-Clémenceau, LA ROCHE-SUR-YON

PRIX FIXE

Ecrémeuses, Cycles et Machines à Coudre

- DES PLUS GRANDES MARQUES -

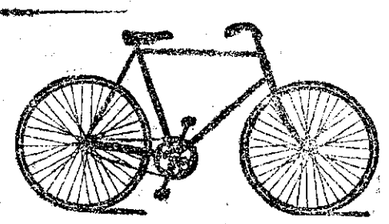

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATIONS — FOURNITURES — ÉCHANGES

Ouvrier Boulanger valide désire prendre place chez un patron, nourri et couché. — VRIGNAUD, Puy-Vineux, par la Jarrie (Charente-Inférieure).

ON DEMANDE un **petit Jeune Homme** de 12 à 15 ans, pour une boulangerie. — S'adresser avenue du Président-Wilson, n° 8, Luçon.

FORCE MOTRICE A BON MARCHÉ

Carburateur " SUPER "

A Pétrole lampant et à Huile lourde

-:- Plus d'Essence pour vos Moteurs : du PÉTROLE -:-
-:- Economie : 60 % environ. — Combustible assuré -:-

-:- Spécialement recommandé pour tous Moteurs -:-
-:- -:- Industriels et Camions Automobiles -:- -:-

Seul Concessionnaire pour la Région :
Emile CESSAT, Constructeur-Mécanicien, La Roche-sur-Yon

SAVON BLANC 72 %, postal 10 kilos votre gare, 39 francs. **SAVON blanc supérieur**, postal 10 kilos votre gare, 26 fr. Maison CHARPENTIER, boulevard des Dames, 23, Marseille.

TRAVAIL CHEZ SOI
On demande tricoteuses avec ou sans machines. Gain, 8 à 10 fr. par jour. Nous vendons Machines à Tricoter, laines, aiguilles, accès. S'adresser : LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, Nantes.

Laines du Nord Achetez vos LAINES A TRICOTER à Mme VADURET, réfugiée au Nord, 27, Rue Carnot, Versailles, qui offre des laines à tricoter à 16 fr. 50 le kilo.

Ménage est demandé (la femme, concierge, le mari, jardinier), pour importante maison catholique de Vendée. Excellentes références nécessaires. S'adr. au Bureau du Journal.

UN SUCCÈS

au Salon du Cycle

LA BICYCLETTE

" Blanche Hermine "

a dû refuser des commandes extra-régionales pour pouvoir donner satisfaction à sa Clientèle Vendéenne.

Les commandes sont prises actuellement pour le type " VIEIL OR " livrables en Janvier

Pierre MÊMES
Constructeur
SAINTE-HERMINE
(Vendée)

Les Etablissements
ÉLECTRIQUES DE L'OUEST
23 rue Georges-Clémenceau, LA ROCHE-SUR-YON
Téléphone 2-82
Spécialité TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
Lumière, Moteurs, Machines-Outils
avec une garantie de cinq ans — Facilités de Paiement
Transformation et Réparation complète de Dynamos Groupe Electrogène
Vente de Matériel Electrique, Câbles, Fils, Interrupteurs, Ampoules, etc.
TRAVAUX DANS TOUTES LOCALITÉS
Siège social à NANTES, 9, rue de Coutances — Téléph. : 19-28

COLIS POSTAUX
SAVON de Ménage, 10 kil. brut, 31 fr., 72 %. 10 kil. brut, 43 fr. HUILE DE TABLE. 10 lit. net, 69 fr. Contre remboursement franco gare. Henri JOURDAN, Huiles, Salon, en Provence.

ON DEMANDE un **Jeune homme** sortant d'apprentissage. 75 francs par mois. — S'adresser à M. MASSIAT, coiffeur à Palmboeuf.

LEÇONS piano, chant. Pose de la voix. Méthode du Conservatoire. Prix modérés. — Mme LERNAULT, 61 rue des Halles, Les Sables d'Olonne.

A VENDRE 1.000 fr. l'hectare, à 8 kilom. de Saumur, Ferme de 170 hectares, dont 30 en prairies et cultures, 120 en bois-taillis; le tout clos de murs. Chasse magnifique. — LAVAUD, 88, rue des Trois-Coigneaux, Niort.

Acheteurs et Vendeurs de Propriétés, voulez-vous être entièrement satisfaits? Adressez-vous à O. MERGAULT-DAGUIN, Les Sables-d'Olonne.

PLANTS DE VIGNE directs, racine Noha, Jeanne, bonnes variétés, Eugène Caillou, viticulteur à la Gredinonnière de Venansault, par La Roche-sur-Yon (Vendée).

A VENDRE Phaéton, état neuf, capote cuir, très roulant, par suite d'achat d'auto. Prix mod. S'adresser Publicité Y. BOURGEOIS, Nantes.

VENTE de VIEUX PAPIERS S'adresser au Bureau du Journal.

ENFANTS QUI URINENT AU LIT LA NUIT
et les grandes personnes trouveront une guérison assurée en peu de temps, par le traitement **GERJALUZA**. Il suffit d'écrire à M. MENARD, pharmacien-spécialiste au LANGON (Vendée), qui envoie gratuitement les renseignements nécessaires. (Des milliers de guérison ont été obtenues depuis 15 ans par ce traitement.)

Renseignements également gratuits pour la guérison des **MALADIES DE L'ESTOMAC** ET PLAIES AUX JAMBES.

EMILE CESSAT
Téléph. 2-60 **Route d'Aizenay, LA ROCHE-SUR-YON** *Téléph. 2-60*

CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS MÉCANIQUES
- Moteurs à Gaz pauvre -
VENTE ET ACHAT DE TOUT MATÉRIEL
Agricole et Industriel
-:- VIEUX MÉTAUX -:-

SCIERIE MÉCANIQUE
Bois du Nord et de Pays
- Parquet Chêne et Pin -
ACHAT DE TOUS LOTS BOIS EN GRUME
BONNES CORDES RONDINS
—: A VENDRE :—

-:- Fabrique de Caisses en tous Genres -:-

Briqueterie Mécanique
DU FUILET (Maine-et-Loire)
Robert TRÉMANT, *Propriétaire*
BRIQUES PRESSÉES, BRUTES ET PLATRIÈRES — Livraison immédiate

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CAMIONNAGE & GROS TRANSPORTS
Déménagements par Cadres et Voitures Capitonnées
Voie de Fer et de Terre
Camille CHABOT
Correspondant du Chemin de Fer de l'Etat
2, PLACE DU PETIT-BOOTH, 2, LUÇON
Demander les Conditions générales

Pour vos Achats d'
FUILES
ET SAVONS
vous avez intérêt à vous adresser à une Maison de Confiance
Tous nos savons sont garantis
BARRAL & FILS, Selon (B.-du-R.)
Vente sur demande, Représentants acceptés

Certifié exact et conforme par le Soussigné :

Vu pour la légalisation de la Signature ci-contre :

La Roche-sur-Yon,

Certifié imprimé par le Gérant soussigné :